L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 30 OCTOBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A vendre ou à louer—Une ferme pour la culture des légumes (truck farm) avec [illegible] acres et maison de résidence, à Verret, paroisse St. Bernard. E. F. Duclaux, 216 rue Gravier, au premier étage.
9 oct—5 dim

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 85 Conti.
18 oct—18,20,22,23,25,27,29,30

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) (délivrée sur voie de garage de chemins de fer.)
E. COURRIBET,
Encoignure Magnolia et Joséphine.
29sept—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Martha Roper.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 22,342—Division A—Attendu que Mme Joséphine V. Hughes, femme de John Hughes, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Martha Roper, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
29oct—29—2 6 nov Greffier.

Successions de John Keller et femme, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 18,317 et 9,321—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Ad. G. Ricks, exécuteur testamentaire et tuteur testamentaire de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
29 oct—29—2, 6 nov Greffier

Succession de Frank Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 8,809—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
29 oct—29—2 6 nov Greffier.

Succession de Lena Hartley, femme décédée de George Schwend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22 340—Division D—Attendu que George Schwend a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Lena Hartley, femme décédée de George Schwend, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—nov 2 6

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 609—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Ringrose, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 oct—29—2 6 nov

Succession de Francisco P. Martinez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,271.—Division B—Attendu que William John Martinez a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francisco P. Martinez, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—nov 1,5.

Succession de George Faecher.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,828—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Magdelina Faecher, tutrice naturelle et administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 oct—27—1er 5nov

Succession de Adam Pioth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,272—Division A.—Attendu que Geo. A. Pioth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adam Pioth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
26oct—26,30—4nov Greffier.

Succession de Charles Spencer et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,845—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
21 oct—21 26 30 Greffier.

Succession de Otto Frederick Theisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,273—Division A—Attendu que Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Frederick Theisman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
21—oct 21 26 30 Greffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées, rue Magazine entre Philip et Première.

Mme Hannah Moore vs Mme Fanny Meyer, veuve et tutrice et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Philip, Constance et Première et étant composé d'une moitié de trois lots désignés par les numéros un deux et trois de l'îlet numéro vingt sur un plan fait par F. J. Rothaas, le huitième jour de février 1837 et annexé à un acte passé pardevant William G. Lewis, ancien notaire en cette ville, le vingt-quatrième jour de février 1837. La dite portion de terre mesure trente sept pieds onze pouces de face à la rue Magasins entre Première et Philip, sur une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces entre lignes parallèles, étant la moitié des trois lots la plus près de la rue Philip.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le district et ilet ci dessus décrits, et mesurant quinze pieds, onze pouces et six lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de cent cinquante huit pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément au diagram ou dessin en date du dix-septième jour de juin 1855, dressé par W. T. Thompson, ancien député voyer de la ville et annexé à un acte passé pardevant W. H. Peters, ancien notaire en cette ville, le neuvième jour de juin 1855. Laquelle propriété est une subdivision de la propriété désignée par le numéro neuf dans l'îlet numéro vingt sur un plan de Pilié, ancien voyer, en date du deuxième jour de mars 1824 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire en cette ville, étant la portion sur le côté ouest de la rue Première. Étant la même propriété acquise par feu Joseph Gundesheimer de George Smith, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, en date du 31 juillet 1869.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5oct—12,19, 20, 26—2, 5nov.

Bureaux des percepteurs de taxes d'État, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'État pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'État pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme la [illegible] les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'État pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de racheter la propriété expirera et conformément aux [illegible] requises de l'Auditeur des Comptes [illegible] possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'État.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'État, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
[illegible] CAVANAC,
Percepteur de taxes d'État, District inférieur, No 203 rue Canal.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.---Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	..	200..	20,000
100	..	100..	10,000
1000	..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à......... $535,000

☞ Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN

PAR MATHER & HOMES

Vente de syndic.

Frank A. Lynch vs. ses créanciers.

Cour Civile de District—No 21,883.

Cheval, wagon et buggy.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 4 novembre 1887, à 10 1/2 heures A. M., en face de mon bureau, No 9 rue Carondelet, entre Canal et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 octobre 1887, Dossier No 21,883, dans l'affaire de Frank A. Lynch vs. ses créanciers, à l'encan il sera vendu—

Un cheval, un wagon et un buggy, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de la susdite honorable cour.
Conditions—Comptant avant livraison.
25 oct—25 29 nov 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No. 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 5 juillet 1887, dans l'affaire de T. J. Carver & Co. vs. leurs créanciers, à l'encan il sera vendu des terres dans la paroisse Red River.

1° La moitié nord du quart de section nord-ouest 30, Township 13, Range 8; aussi, le quart sud-est du quart de section sud ouest 30, Township 14 du Range 9, et le quart nord-est du quart de la section 1, Township 13, Range 9, ayant plus ou moins 160 acres, avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui y appartiennent. Les dites terres sont situées dans la paroisse Red River, Louisiane.

2° Une moitié indivise d'intérêt dans une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la ville de Coushatta, en cet État, et connue comme le Paxton Warehouse, qui est situé sur la rue Front.

Aussi, la moitié indivise dans un coffre-fort en fer, un jeu de balance à coton, un dray, etc.
Conditions—Comptant sur les lieux.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
25oct—25,29—5,12,19,26 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété à McDonoghville, 5me district de cette ville.

Succession de Geo. O. Beares.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,862.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C., siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District en congé, ordre daté du 21 septembre 1887, dossier No 21,862, pour le compte de la susdite succession, à l'encan, il sera vendu:

Un quart indivis de l'intérêt dans un carré d'îlet situé dans McDonoghville cinquième district de cette ville désigné par le No 11 et borné par les rues Jackson, Jefferson, Homer et Adams, le dit carré d'îlet a été en partie mangé par le fleuve Mississipi du côté de la rue Adams.
Conditions—Comptant; 20 0|0 déposé pour assurer la vente.
L'acte de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
4 oct—4 11 18 25—nov 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic—T. J. Carver & Cie. vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,124.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 22 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadiz, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chaque 30 pieds de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
22oct—22 29—nov 5 12 19 22

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Bijouterie, Esquifs, Pirogues, Chaines, Cordes, Cabestans, Brouettes, Outils et autres ustensiles et effets mobiliers.

Succession de Gotleib Bubeck, décédé.

A l'encan—Pour du comptant,

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 novembre 1887, à 10:30 heures A. M., au local coin des rues Levée et Mary, Carrollton, 7me district, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 22 octobre 1887, Dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de meubles de maison et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
23 oct—23 26 30 à la date

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc.

Mme M. H. Randall vs. M. C. Randall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,280.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur lieux ci-après désignés, le LUNDI, 7 novembre 1887, à 10 heures et demie A. M. de la propriété ci-après désignée, à savoir:

Au local No 241 rue Souiat, coin Chestnut, un lot assorti de meubles de maison et autres effets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 oct—27—1,5,6 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. T. Richards vs. John Roehm, Jr., et Emma E. Roehm, veuve, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,174—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 29 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos. un, deux et trois et mesurant chacun trente pieds un pouce et quatre lignes de face à l'avenue Peters, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; le Lot No. un formant le coin de l'avenue Peters et de la rue Levée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27oct—3,10,17,24,29 nov

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Sur Application de Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne de ses enfants mineurs, Peter et Joséphine Dalman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 16,499—Attendu que Louisiana Hector, veuve de Peter Dalman, femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Dalman, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'État de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.
14 oct—14,15,20,27—nov 3,12.

Dans l'affaire de la propriété de George Roehrig, un mineur.

Sur application de Frank D. Turner, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 22,296.

Attendu que Frank D. Turner, de Cook County, Illinois, gardien de la propriété du mineur, George Roehrig, a fait application dans cette Cour pour l'autorisation de prendre possession de, et transférer de l'État de la Louisiane à Cook County, Illinois, la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis, pourquoi l'application du dit gardien ne serait pas accordée.
Par ordre de la Cour.
EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre, 1887.
26 oct—1 fpar sem pendant 30 jrs.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 22,292.—Edward Lilienthal vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée; qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit convoquée pardevant J. D. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et que, [illegible] conformément à la loi, et qu'avis [illegible] et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1887.
(Signé). F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 oct—20 oct 20 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 3ème District,

Formant le coin des rues France et Dauphine.

Succession de Mme Louise Koen.

No 22,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CIE, G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 18 rue Carondelet—MARDI, 15 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 octobre 1887 et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues France, Dauphine, Mandeville et Royale. Le dit lot est désigné par le No. 16 sur un plan dressé par Cosnier, le 26 avril 1845, et forme le coin des rues France et Dauphine, et mesure en mesure américaine 45 pieds 9 pouces 3 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine et entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 oct—13 15 22 29—nov 5 12 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements d'argent de choix et rémunérateurs, aux conditions les plus libérales d'un tiers ou plus comptant,

Dans les Premier, Quatrième et Sixième Districts.

Emplacements convenables pour églises, écoles, marchés ou stations de chemins de fer.

Le cottage de résidence double, Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

Le cottage de résidence double, Nos. 325 et 325 1/2 rue Jackson.

Le cottage double de choix, propre à bâtir, coin des rues Carondelet et Toledano.

Le cottage double de choix, convenable pour le commerce, coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue de la Louisiane.

Le joli cottage double au coin des rues Chippewa et Philip.

Le joli cottage de résidence simple, No. 312 rue Chippewa.

Le cottage de résidence double, Nos. 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

La maison de résidence en brique double, à deux étages, Nos. 95 et 97 rue Jackson.

***Les deux maisons de résidence avec magasins**, Nos. 252 et 254 rue des Remparts, près Bassin. (Un excellent emplacement pour le commerce).*

L'élégant cottage de résidence, en bois, No. 40 rue Liberté.

Actions de Compagnie d'assurance de choix.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dossier No. 21 799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division E., daté du 27 septembre 1887, Dossier No 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre, à l'encan, il sera vendu:

1° Trois terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Gasquet (ci-devant Jackson), Liberté (ci-devant Tremé), Commune et Marais, désignés par les Nos Quatre, Cinq et Six, et une partie du terrain neuf. Les dits trois terrains mesurent ensemble 72 pieds de façade, rue Liberté, sur une profondeur de 127 pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations comprennent un grand cottage élevé de terre, avec corridor au centre et portant le No 40 de la rue Liberté.

2° Deux terrains de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Philips, Sotapara, Chippewa et St-Thomas, désignés par les lettres A et B. Le premier de ces terrains A, mesure 31 pieds 7 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Philips, et forme le coin des rues Philips et Chippewa.

Les améliorations consistent en un cottage double portant les Nos 310 et 310 1/2 rue Chippewa.

Le second terrain B est contigu au premier et mesure 24 pieds 8 pouces plus ou moins de façade rue Chippewa, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage de résidence portant le No 312 rue Chippewa.

3° Une portion de valeur d'un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Joséphine et Annonciation, désigné par la lettre A. Le dit terrain ou partie de terrain forme le coin des rues Jackson et Chippewa et mesure, au pied américain, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, et façade rue Chippewa de 52 pieds 6 pouces. Le dit terrain ou partie de terrain est un morceau du terrain premièrement désigné par le No 1 du carré No 10 sur un plan de la banlieue Lafayette, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville. Les améliorations comprennent une maison en briques à deux étages, avec résidence portant les Nos 95 et 97 rue Jackson.

4° Un morceau de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, plus ou moins, et, au pied américain, 31 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces (plus ou moins). Le dit morceau de terre est la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, désigné par les Nos 434 et 434 1/2 rue de l'Annonciation.

5° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 31, le dit lot mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence à double corps de logis. Nos. 323 et 323 1/2 rue Jackson.

6° Un lot de terre de valeur avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même îlet que le précédent, désigné par le No 22. Le dit lot mesure 34 pieds 3 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 102 pieds 7 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un cottage à double corps de logis désigné par les lots Nos 325 et 325 1/2 rue Jackson.

7° Un lot de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toledano, Carondelet, Baronne et Louisiana avenue, formant le coin des rues Carondelet et Toledano, mesurant 60 pieds plus ou moins de face à la rue Toledano sur 124 pieds de profondeur et face à la rue Carondelet.

Les améliorations comprennent un cottage double et d'autres édifices servant de magasin, etc.

8° Quatre lots de terre de valeur, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par Louisiana avenue et les rues Tchoupitoulas, Chippewa et Toledano, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les dits lots se touchent et mesurent:

Le lot No 1, 38 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de profondeur dans le fond sur une profondeur et façade sur Louisiana avenue de 87 pieds 1 pouce, et 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur l'autre ligne latérale qui le sépare du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 32 pieds 1 pouce sur la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 95 pieds 8 pouces 6 lignes sur la ligne latérale qui le sépare du lot No 1, et 104 pieds 3 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 3.

Le lot No 3 mesure 32 pieds 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 3 pouces sur la ligne qui la divise du lot No 2 et 112 pieds 8 pouces sur l'autre côté le plus près de la rue Toledano.

Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas. Les améliorations comprennent plusieurs petites bâtisses.

9° Le lot No 4 touche aux lots Nos 1, 2 et 3 dans le fond et mesure 34 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence cottage à double corps de logis.

Les lots ci-dessus décrits sont subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

10° Deux lots de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Julia, Girod et Bassin, désignés comme lots A et B; les dits lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot A mesure 39 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Le lot B mesure 36 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout plus ou moins, conformément à un récent plan fait par Chas. Williams, voyer, en date du 2 octobre 1887, étant subdivisés des lots originaux Nos 1, 2 et 3 du dit îlet.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages sur le lot A, désigné par le No 254 rue des Remparts, et un magasin en bois sur le lot B, désigné par le No 252 rue des Remparts.

Les mesures sont d'après des plans récents de Williams & Patten, voyers, en date d'octobre 1887, et sont toutes plus ou moins au pied américain.

ACTIONS.

Trois actions du fonds capital de l'Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

Deux actions du fonds capital de la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Pour les immeubles, [illegible] comptant, Pour les immeubles, un tiers ou plus comptant, le reste [illegible] à crédit de un an et deux ans, avec billets [illegible] à 6 0|0 [illegible] toutes les clauses usuelles de [illegible]. 10 0|0 comptant seront exigés sur les lieux pour l'adjudication pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 oct—5 8 15 22 29—5 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés dans le Deuxième et le Troisième districts.

Succession de Charles Stiegler et sa femme.

Nos. 87 et 89 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti, une bâtisse en briques à un étage.

Coin St-Philippe et Derbigny. —Une résidence et magasin en bois à deux étages.

No. 437 rue Dumaine.—Une résidence pour famille à deux étages avec façade en briques.

No. 276 rue St-Philippe entre les rues Miro et Tonti.—Une résidence en bois pour famille, à un étage.

No. 503 rue Ste-Anne entre Dorgenois et Rocheblave.—Une résidence double, en bois, à un étage et attic et dépendances.

Nos. 145, 147 et 149 rue Prieur entre Ste-Anne et Dumaine.—Un joli double corps de logis en bois avec terrains profonds.

Nos. 345 et 345 1/2 rue Bourgogne, entre Kerlerec et St-Antoine, une maison double en bois à un étage.

No. 72 rue Columbus, entre Marais et Villeré, une bâtisse à un étage.

No. 80 rue Levée ou Peter coin Mandeville.—Un magasin en briques à trois étages, occupée comme résidence et buvette, dépendances en briques.

Nos. 81, 83, 85 et 84 rue Levée ou Peter, magasins en briques à trois étages.—Des bâtisses en briques et en bois au fond.

Coin Dauphine et Washington. —Bâtisse simple et attic à deux étages.

No. 49 rue Washington.—Un cottage neuf à un étage.

Une action dans le fonds-capital du Produce Exchange.

Dix-sept actions de la Compagnie de l'Assurance du Peuple.

Vingt-cinq actions du fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Pélican.

Vingt actions du fonds-capital de la Compagnie Mutual Loan & Building.

Dix actions du Firemen's Building Association.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert Brignoni, encanteur, Bureau: 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 5 Novembre 1887, à midi—

Successions de Charles Stiegler et de Amelia Stiegler, née Rippe.

Nos 21,787 et 19,509.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, entre Gravier et Passage Commercial, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à deux ordres, un rendu et signé le 16 septembre 1887, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du Dossier de la dite Cour—et l'autre, rendu et signé le 28ème jour de septembre 1887 par le dit Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, actuellement absent, sur un congé, dans l'affaire de la succession de Mme Amelia Stiegler, née Rippe, femme décédée du dit Charles Stiegler, No 19,509 du Dossier de la dite Cour—

La propriété décrite ci-après et sur les conditions suivantes, à savoir:

Deux terrains situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Passage de la Bourse, les rues Conti, Bienville et Royale, désignés par les Nos. 9 et 10. Les dits lots sont adjacents l'un à l'autre et mesurent comme suit: le lot No 9, 16 pieds de face au passage de la Bourse sur une profondeur de [illegible] pieds 6 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur l'autre côté, et le lot No 10 mesure 16 pieds de face au Passage de la Bourse sur une profondeur de 21 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9, et 21 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre côté, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage avec de grandes chambres plâtrées, lieux d'aisance, etc., la bâtisse est convenable pour bureaux, café ou autre objet, elle est connue par les Nos 87 et 89 Passage de la Bourse.

2. Un terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet No 226, borné par les rues St. Philippe, Derbigny, Roman et Dumaine, désigné par la lettre "A" d'après une esquisse dressée par A. de Armas, voyer, au mois de [illegible] 1886, annexée pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant E. Grima, notaire, le 29 [illegible] 1886 lequel lot forme le coin des rues St. Philippe et Derbigny et mesure 20 pieds de face à la rue St. Philippe sur 36 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Derbigny. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, occupée comme magasin et résidence, galerie, cuisine, chambres, cabinet, lavoir, lieux d'aisance, citerne etc., et connu par le numéro municipal coin St. Philippe et Derbigny.

3. Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St. Philippe, Tonti et Rocheblave, mesurant 38 pieds 1 pouce 8 lignes de face à la rue Dumaine, 87 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti, 87 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave, et 37 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Ce lot de terre est composé du lot No 11 et de la moitié adjacente du lot No 12, sur le plan dressé par L. A. Pilié, arpenteur, le 28 mai 1848.

Les améliorations consistent en une maison à deux étages, avec façade en briques et toit en ardoises. Il y a un vestibule d'entrée, deux grands salons, quatre chambres à coucher, cabinet, paliers, office, cuisine, balcon sur la façade et sur le côté, cour pavée, lieux d'aisance, citerne, etc. Le lot est désigné par le numéro municipal 437, rue Dumaine.

4. Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, désigné par le No 3 sur un croquis joint à l'acte de vente de feu Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre ci-après, savoir:

1° Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No 2, mentionné dans la dite esquisse et composant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St-Philippe et Dumaine et 25 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

2° Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'esquisse ci dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, la séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite esquisse.

3° Une autre portion de terre, dans le même îlet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite esquisse et mesurant 49 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de là 22 pieds 10 pouces sur une ligne dans la direction de la rue Miro et parallèle à la rue Dumaine, de là 25 pieds 3 pouces 1 ligne sur une ligne oblique dans la direction de la rue St-Philippe, de là 14 pieds 1 pouce 2 lignes en suivant une ligne parallèle à la rue St-Philippe se dirigeant vers la rue Tonti, de là 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant de la portion du lot No 4 ci dessus décrite.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar, barrette, écurie, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No municipal 276 rue St-Philippe.

5° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par la lettre "B" d'après une esquisse annexée à l'acte d'achat du dit feu Charles Stiegler, mesurant, en mesure anglaise, 29 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ste-Anne, la même largeur dans le fond sur 102 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot "A", et 102 pieds 1 pouce et 6 lignes sur l'autre ligne de côté et faisant partie des lots Nos 130 et 131 de l'îlet No 7 sur un plan dressé par C. A. de Armas, le 17 avril 1852, et déposé au bureau de Joseph Cuvellier, notaire.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec attic, ayant environ huit chambres, magasin pour provisions, lieux d'aisance, offices, cuisine, 3 citernes, etc., et connue par le No municipal 503 rue Ste Anne.

6° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 10, d'après un plan tiré par J. [illegible], le 7 juin 1873 et déposé au bureau de Theo. Buisson, notaire. Le dit lot mesure en mesure américaine 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 11 1/2 pouces de largeur dans le fond avec améliorations.

Les améliorations comprennent le double corps de logis en bois, toit en ardoise, ayant 8 chambres, cuisine, hangar pour laver au fond, entrée de côté et cour pavée, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par les Nos 145 et 145 1/2 rue Prieur.

7° Un terrain dans le 2me district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste. Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 11, d'après un plan ci-dessus mentionné mesurant, en mesure américaine, 33 pieds 7 lignes de face à la rue Prieur sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 5 pouces et 3 1/2 lignes de large au fond avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent les résidences doubles en bois à un étage avec toit en ardoises, ayant 4 chambres, cuisine, hangar pour laver, lieux d'aisance, citernes de chaque côté avec entrée de côté et cour pavée et connue par les Nos. 147 et 147 1/2 rue Prieur.

8° Un autre lot de terre dans le 2ème district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Johnson, désigné par le No 12 du plan ci-dessus, et mesurant au pied américain 33 pieds 2 pouces de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 10 pouces de profondeur et 33 pieds 11 pouces 1/2 ligne de profondeur dans le fond, avec les améliorations qui s'y trouvent. Les trois lots ci-dessus, Nos 10, 11 et 12, ont été achetés par le défunt de P. Conseiraud par acte passé le 11 octobre 1884 devant J. R. Légier, notaire.

Les améliorations consistent en un joli édifice à double corps de logis, à un étage, avec toit en ardoises, la maison a 4 chambres dans chaque corps de logis, avec cuisines, lieux d'aisance, citernes, hangar à bois, cour pavée, entrée au côté, etc.; elle est désignée par les numéros municipaux 149 et 149 1/2 rue Prieur.

9° Un terrain dans le Troisième District de cette ville et les améliorations situé dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Kerlerec, St-Antoine et Remparts mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne et 51 pieds 1 pouce [illegible] large au fond et 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté [illegible] de la rue Kerlerec et 129 pieds 10 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne de côté d'après un plan dressé par E. Pilié, daté le [illegible] mars 1855 et annexé à un acte d'achat de feu Charles Stiegler et les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un joli cottage double en bois à un étage avec attic et toit en ardoises, retiré de la rue, de grands salons, autres chambres, 4 cabinets, hangar pour le bois et chambre pour les provisions, lieux d'aisance, citernes, cour pavée, etc., connus par les numéros municipaux 345 et 345 1/2 rue Bourgogne.

10° Un lot ou portion de terre dans le Troisième district de cette ville, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet No 601, borné par la rue Columbus, l'Avenue St-Bernard, les rues Laharpe, Villeré et Marais, d'après une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, cons voyer, le 19 février 1868, et annexé à l'inventaire de la succession de feu S. Mompoison, fait par A. E. Bienvenu, ex-notaire, le 29 mai 1878; le dit lot ou portion de terre est désigné par les lettres A et C sur la dite esquisse et mesure, en mesure américaine, 19 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Columbus sur 143 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins de profondeur sur le côté vers la rue Marais, 86 pieds 2 pouces de profondeur plus ou moins sur la ligne du côté vers la rue Villeré; la dite ligne se fermant de façon qu'à cette profondeur le dit lot n'a que 2 pieds 8 pouces de large; le dit lot ouvre sur une ligne courant vers la rue Villeré, mesurant 51 pieds 9 pouces sur une ligne courant vers l'avenue St-Bernard, mesurant 55 pieds et 1 pouce, ensuite sur une ligne courant vers la rue Marais, mesurant 89 pieds 2 pouces plus ou moins ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, 3 chambres, cabinet, hangar pour le bois, lieux d'aisance, citerne en brique, entrée de côté pavée, &c., connue par le No. municipal, 73 rue Columbus.

11° Cinq lots de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les lettres A B C D et E, sur un plan dressé par A. de Armas, député-voyer (dont copie jointe à l'acte d'achat dudit feu Charles Stiegler), en date du 17 janvier 1882, dans l'îlet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant comme suit:

1° Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et face sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 3 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar-room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, deux citernes, etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

2° Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, solidement construit, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

3° Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 8 lignes sur la ligne qui le sépare du lot B, et 79 pieds 11 pouces 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages occupé comme pension en maison à loger (boarding or lodging house,) une cuisine à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

4° Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C et 79 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot E, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

5° Le lot E mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 79 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur l'autre ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par le défunt de la succession de J. B. C. Cadet, par acte passé devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles de variétés, aussi comme résidence, avec cuisine, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

1° Un terrain dans le Troisième District dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Washington, Bourgogne et Lafayette, faisant partie du lot désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer, daté le 12 mai 1859, et déposé comme plan No 30 au bureau de T. Guyol, notaire, le dit lot forme le coin des rues Dauphine et Washington, et mesure 29 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 118 pieds de profondeur et face à la rue Washington, mesure américaine, comprenant actuellement la portion de terre formant le coin des rues Dauphine et Washington avec la résidence en bois à deux étages qui s'y trouve, et

2° La portion de fond du dit lot No 1 avec le cottage en bois à un étage qui s'y trouve, mesurant 23 pieds 3 lignes de face à la rue Washington sur 29 pieds 5 pouces 5 lignes entre lignes parallèles; le dit lot ayant été acquis par le décédé de Mme F. Stewart, d'après un acte pardevant J. R. Légier, notaire, daté le 17 septembre 1881.

Les améliorations comprennent une jolie et confortable résidence à deux étages avec attic, galeries en haut et en bas, corridor, salons doubles, environ 7 autres chambres, cabinets, hangar pour le bois et le lavage, cour carrelée, lieux d'aisance, citerne, etc., et connue par le No municipal 551 rue Dauphine.

Les améliorations sur le lot du fond, en portion de lot 1, comprennent un cottage à un étage, recouvert en ardoises, 3 jolies chambres, salles, lieux d'aisance, citerne, cour pavée, entrée sur le côté et améliorations occupées par un club, et connu par le No 49 rue Washington.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont plus amplement décrites en se référant aux plans et esquisses dressées par Arthur de Armas, cons voyer, et déposé au bureau de John R. Légier, notaire public, 58 rue Royale.

Conditions—La propriété mobilière, composée d'actions et de stocks, comptant au meilleur et plus fort enchérisseur, et les immeubles ou propriétés foncières au plus fort enchérisseur, une moitié au plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un an, en billets garantis par hypothèque, avec lien de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement final des billets et la police en vigueur sur les lots vendus ou tous autres détenteurs des dits billets; l'acquéreur devra payer pour cent les polices d'assurance transférées à la dite succession avec les billets, sur les ... des dits billets. [illegible]

L'acte de vente devra être passé pardevant John R. Légier, notaire, 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
1er oct—1 8 15 22 29—nov 5

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Matériaux pour constructions, Outils, etc., etc,

Succession de John Mc Vittie.

No 22,125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—LUNDI, 31 octobre 1887, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la rue Claiborne, entre St-Louis et Carondelet Walk, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte de la dite succession:

Un grand assortiment de matériaux de choix pour construction, outils, etc., tels que: portes, fenêtres, boiseries, bois de charpente, leviers ancres, pièces, fer, boutons de porte, meules, brouettes, échelles, pompes, briques, ardoises, coup d'entre-outils [illegible], dont le dénombrement serait trop long.
Conditions—Comptant.
19 oct—22,27 31 oct.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE FLORENCE HOUSE,

COIN DES RUES

CAMP ET SOUTH,

FAISANT FACE

Au Square Lafayette,

A l'encan sur de longs termes.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu des jugements rendus dans l'affaire ci dessus mentionnée, le 6 et le 22 septembre 1887, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur suivante, à savoir—

Ce grand Hôtel bien connu, comme "Le Florence House", situé coin des rues Camp et South, faisant face au Square Lafayette, dans l'îlet borné par les rues Camp, South, Girod, St-Charles et Church. Le terrain est composé de trois lots désignés comme Nos 1, 2 et 3 et mesurant comme suit: Les lots 1 et 2 mesurent chacun, en mesure américaine, 25 pieds, plus ou moins face à la rue South sur 97 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Camp et South. Le lot No 3 mesure 25 pieds de face à la rue South sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la résidence en briques spacieuse bien bâtie, à trois étages et demi, avec de grandes verandahs doubles en fer devant et sur le côté. La bâtisse sur l'allée est à quatre étages et verandahs sur trois étages.

La situation de cette propriété, faisant face à la rue du Camp et au Square Lafayette, est une des plus charmantes en ville, et la location pendant le centre de la ville la rend spécialement désirable pour un hôtel. Cette propriété est actuellement occupée par Mme Edwards, qui a un bail jusqu'au 30 septembre 1888.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux et trois ans, ou moins, à l'option des acquéreurs, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; l'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles, telles que frais d'avocat en cas de procédures, assurance des améliorations et transfert de police, etc.; l'acquéreur assumera le paiement, au-dessus du montant d'adjudication, de toutes les taxes pour cette année 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.
9 oct—9 15 22 29 nov 5 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Morin & Vandegrift vs leurs créanciers—No 22,254—Division A—Ordre de Cour—Une réunion des créanciers des pétitionnaires la raison sociale Morin & Vandegrift, faisant des affaires sous le nom et titre de Morin & Vandegrift, domiciliés en cette paroisse et composant de Isaie B. Morin, épouse de Andrew B. Morin, et autorisée par son mari, Andrew B. Morin, et Rudolph Vandegrift, [illegible] soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Branch K. Miller, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 octobre 1887.
A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18oct—2f au 19 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Excellente Situation!

Propriétés vagues et améliorées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District.

No 440 rue Magazine, coin Robin. Élégante résidence en briques à deux étages.

No 30 rue Palmyre, entre Derbigny et Roman.
Joli Cottage.

Deux terrains vagues rue **Palmyre, entre White et Broad.**

No 109 rue **Claiborne**, entre **St-Louis et Promenade Carondelet.**
Résidence à deux étages.

Six lots ou portion de terre faisant face au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet**, avec cottage faisant face à la **Promenade Carondelet**, deux grandes maisons en bois faisant face à la rue **Claiborne**, occupées comme atelier de charpente, et maison en bois au coin de la rue **Claiborne** et de la **Promenade Carondelet.**

No 489 rue **Ste Anne**, entre **Dorgenois et Rocheblave.**
Maison à double corps de logis.

Rue **Robertson**, entre **Columbus et Kerlerec**, un terrain vague.

Quatorze terrains vagues, bornés par les rues **Bruxelles, Ducis, Paris et Industrie.**

Dix actions de la compagnie de Navigation et du Canal Carondelet.

Succession de JOHN McVITTIE.

No 22,125.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale.—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la

BOURSE DES ENCANTEURS,

Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley,

en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 octobre 1887, pour compte de la succession ci-dessus, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. **Une certaine portion de terre située** dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 143, bornée par les rues Magazine, Constance, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, désignée par la lettre A sur un croquis de J. A. D'Hémécourt, arpenteur, et mesurant, selon le dit croquis, 45 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue Magazine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Robin, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est composée de tout le lot No 10 et de 14 pieds 11 pouces 4 lignes du lot No 9, d'après un plan de F. C. Bendounquié, architecte, en date du 5 avril 1867, déposé en l'étude de E. Grima, ancien notaire de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le No 440 rue Magazine. Cette propriété a été acquise par John McVittie en vertu d'un acte de partage entre lui et John Williamson, exécuté devant James Fahey, notaire, le 10 mai 1876, enregistré dans le livre 108, page 434; ils l'avaient eux-mêmes achetée de la succession de William Chance, Jr., par acte de E. Grima, ancien notaire, en date du 22 mai 1867, enregistré dans le livre 93, page 229.

Les améliorations comprennent une belle maison de résidence pour famille en briques, à deux étages, ornée d'une vérandah en fer et d'une grille en fer sur la devanture. Il y a dans la bâtisse principale un grand salon, une vaste salle à manger avec manteau de cheminée en marbre, 4 chambres à l'étage supérieur et un grand corridor à chaque étage. Aussi, une cuisine en briques à deux étages qui y est contigu contenant 2 chambres en bas et 2 chambres au premier étage, cabinet, lieux d'aisance, etc.; aussi une autre bâtisse en bois, dans la cour, ayant 2 chambres, four partout, hydrant, cour carrelée et petit beau jardin sur le côté, etc. Cette propriété est maintenant sujette au bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $850 par an payable en billets du locataire par trimestre.

2. **Un certain terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'îlet No 437 borné par les rues Palmyre, Gasquet (ci-devant Jackson), Roman et Derbigny, désigné par le No 25 du carré No 24 sur un plan de Jos. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé en l'étude de D. L. McKay, ancien notaire, lequel terrain mesure plus ou moins, 27 pieds de façade rue Palmyre, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No 30 de la rue Palmyre. Cette propriété a été achetée par John Mc Vittie de Thomas McBurney par acte passé par devant C. de Armas, notaire, en date du 26 février 1857, enregistré dans le livre 72, à la page 608.

Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 2 chambres, 2 chambres dans la cuisine; le tout couvert en ardoises, 2 savants, 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

3. **Deux lots de terre** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 665, borné par les rues Palmyre, Banks, White et Broad (anciennement allée Vasser), désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet D sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 10 janvier 1867, dont une copie exacte est annexée à un acte de Edouard Barnett, ex-notaire, daté le 29 mars 1867 et à un acte daté le 30 avril 1870, pardevant W. J. Castell, ex-notaire.—Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, d'après le dit plan, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Palmyre sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds, le lot No 15 formant le coin des rues Palmyre et White. Étant la même propriété achetée par John Mc Vittie à un encan du shérif qui a eu lieu dans l'affaire de la banque Hibernia de la Nouvelle Orléans vs. W. H. Walters et George Crossan, No 33,057 de l'ex-Quatrième Cour de District de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il en appert par l'acte du shérif daté le 4 septembre 1875, enregistré au bureau du greffier dans le livre des actes G, fol. 279 à 281, et enregistré au bureau des aliénations livre 103, fol. 958, et que George Crossan avait acheté de Paul Sargi, d'après un acte de W. J. Castell, ex-notaire, daté le 6 juin 1872, enregistré dans le livre 100, fol. 450.

4. **Un terrain** situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St. Louis, désigné par le No 7 de l'îlet No 45 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, ex-notaire, conformément à ce plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu comme le No 109 rue Claiborne, laquelle propriété a été achetée par John McVittie de la Compagnie d'Assurance Tropicale d'après un acte de Jos. Cohn, ex-notaire, daté le 30 septembre 1880, enregistré dans le livre No 112 fol. 789.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages avec toit en ardoises, deux chambres à l'étage inférieur, trois chambres et un cabinet à l'étage supérieur, galerie aux deux étages, une bâtisse à deux étages attenant à la bâtisse principale avec cinq chambres, puits, citerne, chambre à bain, gaz, hangar pour le bois, etc.

5. **Un lot de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No. 212, borné par les rues Claiborne, Derbigny, la Promenade Carondelet et la rue St-Louis, désigné par le No 8 de l'îlet No. 45, d'après un plan dressé le 1er mai 1840, et déposé au bureau de Thomas Mc Cay, ex-notaire. Conformément au dit plan, le dit lot mesure 25 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, borné d'un côté par le lot No. 7 et de l'autre côté par les lots 9, 10, 11, 12 et une part du lot 13. Etant la même propriété achetée par John McVittie de R. S. Dalbear, d'après un acte de Jas. Fahey, notaire, daté le 13 novembre 1872, enregistré au bureau des aliénations, livre 100, folio 568.

b. **Un autre lot de terre** d'une forme triangulaire, situé dans le même district et îlet, désigné comme le No 1 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 21 mars 1858, déposé au bureau de Eusèbe Bouny; lequel lot forme le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 5 pieds de face à la Promenade Carondelet, 34 pieds 10 pouces de face à la rue Claiborne et 34 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne courant de la Promenade Carondelet à la rue Claiborne. Acquis par Jno. McVittie de la ville de la Nouvelle-Orléans, d'après un acte de Eusèbe Bouny, notaire, daté le 19 mai 1858, enregistré au bureau des Aliénations dans le livre 76, folio 75

c. **Trois lots de terre**, situés dans le même district et îlet, désignés par les Nos. 9, 10 et 11 sur un plan de C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, déposé au bureau de J. R. Beard, notaire; le lot No 9 est adjacent au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Claiborne et mesure 25 pieds de face à la Promenade Carondelet, 30 pieds 9 pouces 3 lignes de large dans le fond, 55 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et aussi 26 pieds 5 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Claiborne et de 29 pieds sur une ligne courant de la rue Claiborne à la Promenade Carondelet; les lots Nos. 10 et 11 sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur 55 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Étant la même propriété achetée par John McVittie de M. Gernon, d'après un acte par Ad. Boudousquié, daté le 1er mai 1851, enregistré dans le livre 53, folio 605.

d. **Un lot de terre** dans le même district et îlet, mesurant 25 pieds de face à la Promenade Carondelet sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds; le dit lot étant le reste de la portion du lot No 12 de l'îlet No 45, borné d'un côté par le lot No 11 et de l'autre côté par le lot No 13. Étant la même propriété achetée par John McVittie de Mary A. Leonard et al., d'après un acte de W. J. Castell, notaire, daté le 28 février 1867, enregistré dans le livre 93, folio 93.

Les améliorations sur ces six lots comprennent un cottage avec toit en ardoises, connu par le No 120 Promenade Carondelet, ayant à l'étage inférieur deux chambres, chambre et cabinet dans l'attic, une bâtisse à deux étages attachée à la bâtisse principale avec deux chambres à l'étage inférieur et trois chambres à l'étage supérieur, chambre à bain, citerne, lieux d'aisance, etc., une bâtisse en bois à un étage avec trois chambres, citernes, lieux d'aisance, etc., formant le coin de la rue Claiborne et de la Promenade Carondelet, et deux grandes bâtisses en bois avec toits en ardoises sur la rue Claiborne, qui servaient comme ateliers de charpente au défunt.

6. **Un certain terrain** situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 323, borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 137 du carré No 7, sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté du 17 avril 1852, mesurant 37 pieds de façade rue Ste-Anne, sur une profondeur de 162 pieds 5 pouces 1 1/2 ligne du côté de la rue Dorgenois, sur une ligne qui le sépare du terrain No 136 et de 162 pieds, 4 pouces, 2 lignes du côté de la rue Rocheblave, sur la ligne qui le sépare du terrain No 138. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le No 489 de la rue Ste-Anne, étant la même propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte de A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, une cuisine avec deux chambres, un auvent, lieux d'aisance, citerne, etc.

7. **Un certain terrain vague**, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 550, borné par les rues Robertson, Claiborne, Columbus et Kerlerec, [illegible] par le No 5 sur un plan de A. Castaing, daté du 10 août 1849, déposé en l'étude de C. C. Ladeyere, ancien notaire, et mesure 31 pieds 6 lignes de façade rue Robertson, sur 106 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, plus ou moins, lequel terrain se compose: 1° du terrain No 85, 2° d'une partie du terrain No 84, et 3° d'une partie du terrain No 13. Étant la même propriété achetée par John McVittie de E. Wiltz, par acte pardevant J. S. Cuvellier, notaire, daté du 8 mai 1856, enregistré dans le livre 71, à la page 113.

8. **Quatorze terrains vagues** situés dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 1576 borné par les rues Bruxelles, Ducis, Paris et Industrie, désigné par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 du carré d'îlet No 21 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1819, déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, et mesurant d'après un plan de Jos. Pilié, comme suit:

Le terrain No 1 mesure 10 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Bruxelles; 153 pieds 10 pouces et 3 lignes sur une ligne diagonale s'étendant de la rue Bruxelles; 118 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la limite inférieure le séparant des terrains Nos 6 et 19, et mesurant 110 pieds de profondeur sur une ligne du terrain No 2.

Les terrains 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Bruxelles sur 110 pieds de profondeur; le terrain No 5 formant le coin des rues Bruxelles et Ducis.

Les terrains Nos 6, 7 et 8 mesurent, chacun, 33 pieds 4 pouces de façade rue Ducis, sur 159 pieds, 11 pouces, 3 lignes de profondeur. Les terrains Nos 14, 15, 16 et 17 mesurent, chacun, 32 pieds de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur. Le terrain No 18 forme le coin de l'avenue de Paris et de la rue Industrie, et mesure 31 pieds, 11 pouces et 3 lignes de façade avenue de Paris, sur 110 pieds de profondeur et de façade rue de l'Industrie; et le terrain No 19 mesure 16 pieds, 8 pouces de façade rue de l'Industrie, 159 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur le côté de l'avenue de Paris, touchant les terrains du No 14 au No 18, 100 pieds au fond sur la ligne touchant aux terrains Nos. 6, 7 et 8, 78 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Bruxelles, touchant au terrain No 1, et 116 pieds 7 pouces 3 lignes sur une ligne diagonale, s'étendant de la rue de l'Industrie à la rue Bruxelles. Propriété achetée par John McVittie de V. Wiltz, par acte passé pardevant A. Ducatel, notaire, en date du 24 septembre 1858, enregistré dans le livre 78, à la page 300.

9. 10 actions du fonds capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet.

Conditions.—Pour les actions, comptant; pour les propriétés décrites en treizième et huitième lieux, comptant; pour celles décrites en premier, second quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, une moitié ou plus comptant et le reste à un et à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement billets garantis par lien du vendeur avec la clause de non aliénation et 5 pour cent honoraires d'avocat et vente sans estimation en cas de saisie et de vente pour obtenir le paiement des billets. Les améliorations devront être assurées pour la somme à crédit et la police d'assurance transférée, et toutes les clauses usuelles. L'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix dans les quinze jours qui suivront le jour de la vente sera considérée un défaut sans autre formalité. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 pour cent, au moment de l'adjudication.
Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 oct—22 29—nov 5 12 19 26

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de commerce de choix à l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Huit cottages doubles et simples,

Et Magasin d'épiceries.

A Carrollton:

Deux morceaux de terre de valeur dans la paroisse Jefferson.

Succession de Gotleib Bubeck "Décédé."

A l'encan, avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division "E" en date du 22 octobre 1887, dossier No 22,057, pour le compte de la succession de Gotleib Bubeck, décédé, à l'encan, il sera vendu—

PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

1° **Deux certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Perdido, Lafayette et Girod, mesurant ensemble 58 pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur et de face à la rue Lafayette de 110 pieds et formant l'encoignure des rues Carondelet et Lafayette.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages et couverte en ardoises, en usage comme magasin de tailleur et de cordonnier, connue par les Nos 133, 135 et 137 de la rue Carondelet, ayant 3 chambres à chaque étage cuve et lieux d'aisance, allée, etc. Aussi une maison en bois traversant le fond du terrain et faisant face à la rue Lafayette. Le tout avec bail jusqu'au 1er juin 1888, à raison de $50 par mois.

A CARROLLTON.

A l'encoignure des rues Mary et Levée.

2° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la ville de Carrollton, 7me District de cette ville, dans l'îlet No 140, anciennement No 14 "A", borné par les rues Mary, Levée, Quatrième et Monroe, formant l'encoignure des rues Mary et Levée et mesurant 112 pieds de face à la rue Levée, 75 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces et 6 lignes sur le côté supérieur et 125 sur le côté inférieur, avec des lignes irrégulières dans le fond.

Les améliorations comprennent:

1° Un magasin d'épiceries, buvette et résidence ayant en tout 9 chambres, avec cuisine, cuve, etc.

2° Un grand entrepôt en bois.

3° Une maison-cottage en bois à deux étages, avec 2 chambres, une cuisine, cuve, citerne, hangar, lieux d'aisance, etc.

Le tout sera vendu ensemble. Il y a aussi une grande cour pour le bois, porte double, etc. Loués à raison de $40 par mois.

L'encoignure des rues Mary et Quatrième—Deux maisons-cottages.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de cette ville (Carrollton) dans l'îlet No 141, anciennement îlet C, borné par les rues Mary, Jackson, Levée et Quatrième, désignés comme les Nos 1 et 2, qui se touchent et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 130 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mary et Quatrième.

Les améliorations comprennent deux résidences-cottages en bois ayant chacune 3 chambres, cuve, etc., rapportant $12 par mois.

Touchant la propriété ci-dessus.

4° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite, désignés comme les Nos 3, 4 et 5, lesquels mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Mary sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage en bois double et un simple, ayant dans chaque maison deux chambres, cuve et lieux d'aisance. Ils seront vendus en block, et rapportent $15 par mois.

Propriété de batture.

5° **Une partie de cinq certains terrains** avec tous les droits, passages et privilèges, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans le carré d'îlet 15, B., ancien plan de Carrollton, maintenant carré No. 1, borné par les rues Levée, Mary, Upper Line et la rivière Mississipi (maintenant comme batture), et désignés comme les terrains Nos 13 à 17 inclusivement, lesquels se touchent et mesurent ensemble 171 pieds et 3 pouces de façade rue Upper Line, 150 pieds à l'arrière, sur une profondeur de 147 pieds sur une ligne du terrain No. 12, et 195 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 18, le tout plus ou moins.

DANS LA PAROISSE JEFFERSON

6° **Cinq certains terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la paroisse Jefferson, de cet État, juste au-dessus de la ville de Carrollton, rive gauche, étant une partie de l'ancienne habitation de P. V. Labarre, situés à environ 11 arpents de la rivière Mississipi, et désignés par les Nos 11, 12, 23, 24 et 25, lesquels se touchent et mesurent ensemble environ 5 arpents de façade sur un chemin en commun conduisant à la rivière Mississipi, au bayou de la Métairie, sur des profondeurs variant de 1160 à 2071 pieds, de forme irrégulière. Il y a sur la terre, cultivée comme ferme aux légumes et donnant un revenu mensuel de $10, une bonne maison. Le tout conformément au titre.

NOUVEAU CARROLLTON.

7° **Une certaine portion de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située en un endroit récemment divisé en carrés et en rues, et connue comme Nouveau Carrollton, paroisse Jefferson. Les dits terrains forment le coin des rues Dakin et Garrick dans le carré No 4, et mesurent 60 pieds de façade rue Dakin, sur une profondeur et façade de 120 pieds rue Garrick.

Le tout, plus ou moins, mesure américaine d'après des plans que l'on peut voir sur le lieu de la vente, dressés par MM. Williams & Patten, architectes et voyers.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 8 0|0 intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité, à partir du jour de la vente. Un dépôt de 10 0|0 comptant sera exigé sur les lieux.

Les actes de vente pardevant E. Commagère et Jas. C. Bauman, notaires, aux frais des acquéreurs.
27 oct—27 30—6 13 20 26 nov

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,

Coin St-Philippe et Prieur

LEÇONS de Français et d'Anglais comprenant toutes les branches d'enseignement et confiées à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 août—

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, LUNDI 31 octobre 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan No 25 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptées pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente 30 oct—

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente sans réserve pour cause de changement d'affaires.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 3 novembre 1887, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur le Bayou St-Jean, route du Lac, près de la rue de l'Esplanade—

La vacherie de Madame F. Meunier, comprenant: 27 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres très avancées, 1 taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—50 têtes de volailles et 3 cochons.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place.
29oct—29 30 nov1 2 3

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 31 octobre 1887, il sera vendu, à midi précis, à l'encoignure des rues Broad et St-Bernard—

La vacherie de N. Mascari se composant de—12 vaches laitières, 3 chevaux, 1 charrette à lait, bidons, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

Aussi—7 cochons et un lot de volailles et cloe.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
27 oct—

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété de valeur améliorée, Rue St. Pierre, entre Tremé et Marais.

Eléonore Dulhom, épouse de Joseph Cavaliero et son mari vs. Léontine Dulhom et als.

No 21,337—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 19 novembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D" maintenant absent en congé, daté le 26 juillet 1887, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Tremé, Marais et Orléans, mesurant 31 pieds 11 pouces, 5 lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de 82 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers payable comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque et privilège et lien du vendeur. L'acte de vente sera passé pardevant M. V. Dejan, notaire, No 20 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, l'acte doit contenir les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer le paiement des billets ou d'une partie des dits billets et l'assurance et le transfert de la police et la clause de non aliénation. Les taxes dues et exigibles en 1887 doivent être supportées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 19

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division C—No 6 912.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 6 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan, 32 pieds de face à la rue Liberté, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
1er oct—1,8,15,22,29—Nov 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix améliorée dans le deuxième district.

Succession de Mme Anna Maria Adélaïde Bohdere.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A—No 21,968.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé, en date du 29 septembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 48 qui est borné par les rues Douane, Claiborne, Bienville et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 108 pieds, le dit lot est désigné par le No. 11 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé à l'étude de D. B. McCay, ancien notaire en cette ville.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Miro, Galvez et Douane, désignés par les Nos. 8 et 9 dans l'îlet No 277 et mesurant, chacun, 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 108 pieds; le lot 9 forme l'encoignure des rues Bienville et Miro.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, avantages, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 159, qui est borné par les rues Marais, Villeré, Bienville et Douane; le dit lot est désigné par le No 4 et mesure 34 pieds, 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Marais sur une profondeur de 90 pieds.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans ou au gré des acquéreurs, la partie à crédit, s'il y a, portera intérêt à raison de 8 pour cent par an, avec hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contiendront toutes les clauses usuelles de garantie de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et les améliorations seront assurées et la police transférée.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de leurs adjudications les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 oct—2,8,15,22,27—nov 5

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Wm Hillman vs. ses créanciers—No 22,252—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par William Hillman soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. J. Lewis, notaire, en cette ville, SAMEDI, le 19ème jour de novembre 1887, à midi, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, Lne., 17 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme;
JAS. D. RANKIN,
18 oct—au 19 nov Député greffier.

Louis Bauer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,741—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jules A. A. Rousseau, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 oct—22 26 30

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—J. C. Tremoulet vs ses créanciers—No 22,243—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Trémoulet soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Omer Villeré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 14 octobre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme;
JAS D. RANKIN, député greffier,
15 oct—3f au 18nov

L'Abeille [illegible]

[illegible] Darius [illegible] Marseille, [illegible] les soleils [illegible] provençale. Le jour [illegible] passer, en Nicole [illegible] pour que [illegible] —Tu l'as [illegible] Et sans [illegible] n'eût pas [illegible] pectables, fred [illegible] Mlle [illegible] que ces [illegible] toute à [illegible] désaire ses [illegible] Darius [illegible] ration ni [illegible] de sa [illegible] après tout, le désirait, St l'usage [illegible] l'usage était Suivant à nin,—un [illegible] solite,—il [illegible] sur la [illegible] vrait peu à rêvées par [illegible] Les yeux lambeau du ses cheveux dorés du d'Orient, l'aurore. Bref du Concorde, sons les plus Alfred clerc d' [illegible] ment la prodigués, Mlle [illegible] vaient si Certes, un froissait, homme à [illegible] que; et, [illegible] volaient [illegible] de sincérité vraiment ini Les [illegible] plus, le [illegible] du [illegible] classé cette incidents quand [illegible] porta en [illegible] la carte d'un Le père [illegible] avec [illegible] jamais vu [illegible]

—Darius [illegible] A ce [illegible] jeune fille ment [illegible] appeler ainsi nade. —Maman, voix, toute [illegible] —Qui, lui En [illegible] expliqua à trat aux [illegible] convenante jet aux [illegible] pressa d' pour l'éviter, tenant les mouveur [illegible] —Vous [illegible] déclara [illegible] puisque cela frir en [illegible] recevoir [illegible] Les deux intrigantes [illegible] tait ce [illegible] —Monsieur boïe Darius comment de vous [illegible] —En effet, Midi pour ne la. —Le motif des plus [illegible] au-delà de permis de la droit et, sur moi-même, main. —Déjà! qui vous êtes magistrat. —Je vais renseignerez, vignes, [illegible] rentes [illegible] car. Santé recte. Un [illegible] Je ne vous [illegible] l'a. raitre à M. sante pour il ne [illegible] Il fallut la de la jeune [illegible] tervention sience, amie pour qu'on cipe. Les [illegible] da que [illegible] Gourlaque, et que le en octobre. Thérèse, vait revenir de septembre par elle sous Or Nicole [illegible] marier avant quelle [illegible] très profonde Cette sœur, d'abord et maintenant intrigante [illegible] A [illegible] son arrivée, femme, dont étonnamment mieux, si [illegible] possédait la aux dix-huit boutpoint de crête [illegible] le juste [illegible] En [illegible] lisait, à ses tit [illegible] ni aussi [illegible] bitement —Quelle [illegible] ne! [illegible] —A la [illegible] pas! [illegible] souriant. —Si [illegible] oeillais, [illegible] grant délit [illegible] Et, à part [illegible] —Te [illegible]

FE[illegible]

No. 50.

MER[illegible]

PAU[illegible]

Le baron [illegible] —Quoi! [illegible] Rochetaille [illegible] la façon dont crois qu'elle [illegible] vos ferme au ble, la porte [illegible] vous! —Je [illegible] —Et après [illegible] Rio Porto [illegible] —Dennarez [illegible] spectacle [illegible] Peterboom, neros-vous [illegible] siste? Le duc le [illegible] —Mais je [illegible] il. Vous qui [illegible] à ce mariage, m'en [illegible] —Oh! [illegible] le banquier, poussé. J'ai quement les uns, je vous en mieux les [illegible] —Je ne dis vous êtes moi le jour [illegible] —Par [illegible]